

**Conférence de Bruno Mégret
au Carrefour de l'Horloge
4 février 2016**

Mesdames et Messieurs,

Quelle politique pour la France ? m'a-t-on demandé de traiter ce soir devant vous. Voilà un sujet bien vaste ! Et je ne voudrais pas, face à une assemblée aussi avertie, donner le sentiment d'enfoncer des portes ouvertes et de répéter ce que d'autres dans cette enceinte ont maintes fois présenté. Le club de l'horloge, ou plutôt maintenant le carrefour de l'horloge, n'a-t-il pas depuis plusieurs décennies défini avec constance les axes d'une renaissance de notre nation ?

Au demeurant, nous sommes entrés en décadence, et en décadence la difficulté n'est pas de savoir ce qu'il faut faire, la difficulté est de le faire. Ce qui marque en effet la période actuelle, c'est bien sur la politique délétère qui détruit l'identité de notre pays, qui aliène sa liberté, qui compromet sa prospérité et met en cause sa sécurité. Mais c'est aussi l'impuissance de ceux qui exercent le pouvoir qui, au lieu d'agir sur les événements, les subissent ou les accompagnent.

Avez-vous mesuré à quel point le pouvoir actuel, loin de gouverner, cherche en réalité à donner l'illusion qu'il gouverne ? Et de ce point de vue, il faut le reconnaître, il déploie une intelligence, un savoir-faire, une habileté qui méritent d'être soulignés. Il a d'ailleurs mis au point toute une série de stratagèmes pour créer cette illusion de l'action.

Il y a d'abord, très utilisée ces temps-ci, la technique de la mesure symbolique. La réforme de la constitution pour étendre le principe de la déchéance de la nationalité en est un bon exemple. Il existait déjà une possibilité pour déchoir certains criminels de leur citoyenneté française mais ils ne s'en servaient pas. Et la réforme, une fois votée, ils ne s'en serviront pas davantage. Qui peut croire au demeurant que cette disposition, qui est agitée sur la scène politique et médiatique depuis des semaines, sera d'une quelconque utilité pour combattre le terrorisme islamique. Un symbole, rien de plus !

Il en va de même de la méthode dite de la loi alibi. Un événement néfaste se produit, plutôt que d'agir ils font voter une

nouvelle loi. Vous aurez noté par exemple qu'après chaque scandale de corruption un projet de loi supplémentaire a été soumis au parlement. Et que cette loi soit ensuite appliquée ou non, qu'elle soit efficace ou non, peu importe la loi sera aussitôt oubliée. Car l'essentiel pour donner l'illusion d'agir ne réside pas dans l'effet à long terme de la loi mais dans l'action immédiate consistant à la faire voter.

Autre technique, le déplacement sur le terrain. Un événement survient ! Plutôt que d'agir, ils se précipitent sur place. Qu'un mauvais chiffre du chômage soit publié, ils visitent une agence de Pôle emploi. Qu'un regain d'insécurité soit constaté, ils se rendent dans un commissariat. Qu'un problème de santé publique apparaisse, ils se précipitent dans un hôpital. À chaque occasion les ministres, le premier Ministre, voire le président de la République, accourent. Sans d'ailleurs que leur présence soit d'une quelconque utilité. Et pour cause elle vise seulement à donner aux Français l'illusion médiatique qu'ils agissent.

Plus malsaine encore est la technique du « je ne peux rien y faire, donc c'est bien ». Quand nos dirigeants se heurtent à un phénomène qu'ils jugent trop puissant pour pouvoir le combattre, ils laissent croire qu'ils l'ont désiré, lui attribuant des avantages imaginaires qu'ils vantent aux Français, se faisant ainsi les artisans de ce qui détruit notre pays. Telle a été leur attitude s'agissant de la mondialisation par exemple mais aussi de l'immigration.

Alors bien sûr nos gouvernants ont hélas encore un minimum de pouvoir pour prendre de très mauvaises décisions qui obèrent l'avenir de notre pays. Et le gouvernement actuel nous en apporte la preuve régulièrement. Mais est-ce vraiment lui qui donne le ton. Est-ce vraiment lui qui assure les grands choix ? J'ai parfois le sentiment qu'on pourrait retirer le président et les ministres et laissez agir les médias, les groupes de pressions et les fonctionnaires : cela ne changerait rien !

Aussi l'enjeu majeur du débat politique n'est-il pas seulement celui des choix idéologiques, il est aussi celui de la capacité à agir des gouvernants. C'est pourquoi dans le livre que je viens de publier, je m'interroge d'abord sur cette question centrale. Question qui n'est plus vraiment « que faire ? » Mais « comment faire ? »

Et pour traiter ce sujet j'ai choisi la forme d'un récit

d'anticipation. Mon livre relate de façon romancée les faits et gestes d'un président qui partage nos idées et qui serait élu en 2017. L'ouvrage fait ainsi le récit de son installation et des cinq années qui suivent. Il montre bien sûr quelles sont les grandes réformes qu'il entreprend, mais il s'attache surtout à expliquer comment il s'y prend pour convaincre les Français, pour neutraliser l'opposition, comment il répond aux manifestations et aux grèves, comment il gère toutes les difficultés que ses adversaires dressent devant lui. En clair comment il rend possible ce qui est nécessaire.

On parle beaucoup d'une arrivée au pouvoir de la droite nationale, mais là encore ce qui est important ce n'est pas seulement les réformes que ses dirigeants prétendent entreprendre, c'est aussi et peut-être surtout de savoir s'ils feraient ce qu'il faut pour pouvoir les mettre en œuvre.

Car si un président répondant à nos vœux était investi, si une majorité prête à le soutenir était élue, rien pour autant ne serait encore possible. S'il ne change rien au système dans lequel évolue le pouvoir en France, le nouveau chef de l'État serait en effet soumis à un carcan juridique qui l'empêcherait de sortir des sentiers battus du politiquement correct.

D'abord à cause du Conseil constitutionnel qui est en situation de bloquer toutes les réformes qui ne seraient pas conformes à l'idéologie de l'établissement. Et il ne se priverait pas de le faire. Dans notre pays la souveraineté populaire est en effet mise sous tutelle par des juges nommés qui censurent les lois votées par les députés pourtant élus. Et le Conseil ne se contente pas de rejeter les lois qui seraient contraires à un article de la constitution, il le fait au regard de l'ensemble des textes visés pas son préambule et même en fonction de l'interprétation qui est la sienne de l'esprit de ses textes. Autant dire que nous avons là un véritable tribunal idéologique qui passe en revue toute la législation pour ne tolérer que ce qui est conforme à l'idéologie officielle, celle du politiquement correct.

Et le pire c'est qu'il existe un deuxième dispositif de mise en tutelle de la démocratie qui contribue par un autre biais à limiter encore davantage le pouvoir de nos dirigeants. C'est celui de l'Europe Bruxelloise. Par le truchement de l'article 55 de la constitution, les traités internationaux ont en effet une valeur juridique supérieure aux lois. De ce fait les règlements et les directives

européennes issus des traités l'emportent sur les lois nationales. Dans ce cadre, un gouvernement ne peut donc pas adopter des dispositions législatives ou réglementaires qui seraient contraires aux règles de Bruxelles.

C'est donc non seulement la souveraineté populaire mais aussi la souveraineté nationale qui est ainsi encadrée. Et si le nouveau pouvoir dont nous parlons ne se libère pas, dès son élection, de cette double tutelle, il est condamné à ne rien faire de mieux que les gouvernements qui se succèdent depuis des décennies. Malgré ses bonnes intentions, il ne pourrait alors rien changer de fondamental à la ligne politique actuelle et serait condamné, lui aussi, à donner l'illusion qu'il agit.

Aussi le personnage central de mon roman décide-t-il de soumettre à référendum, le jour même des élections législatives, une réforme constitutionnelle pour se libérer de ce double carcan. La réforme vise d'abord à modifier l'article 62 de la constitution pour substituer à la formule « les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours » la formule : « les décisions du Conseil constitutionnel sont susceptibles de recours par le président de la République. Celui-ci soumet alors la disposition incriminée à référendum ou en saisit l'Assemblée nationale qui se prononce à la majorité absolue de ses membres ». En clair il s'agit de donner en toutes circonstances le dernier mot au peuple ou à ses représentants.

De même, il propose de modifier l'article 55 de la constitution par l'introduction de la formule suivante : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ainsi que les règlements européens ont une autorité inférieure aux lois et n'entrent en application qu'après avoir été intégrés à la législation nationale. Pour fonder leurs décisions les juges prennent en compte cette hiérarchie des normes. » Cette disposition, qui ne rend pas caduc la réglementation de Bruxelles permet en revanche de la modifier par la loi.

Dans mon roman cette réforme suscite bien sûr de très vives polémiques. Le nouveau président est accusé de mettre en cause la démocratie. Un média évoque à cette occasion, « l'incendie du palais Royal ». Mais, lorsqu'il obtient une majorité de oui au référendum ainsi qu'une majorité de députés aux législatives, le nouveau président dispose, pour la première fois depuis des décennies, des moyens juridiques pour agir réellement.

Pour autant ce n'est pas encore suffisant car si les entraves institutionnelles à son pouvoir sont levées, d'autres contraintes tout aussi puissantes doivent encore être brisées.

Et là je veux parler de la justice et les médias. L'exécutif a en effet été affaibli tout au long des années passées par le pouvoir croissant des médias et de l'institution judiciaire. De ce point de vue, l'équilibre des pouvoirs garant de la démocratie a été compromis jusqu'à conduire la France à une forme de régime oligarchique régi par l'idéologie politiquement correct.

À côté des trois pouvoirs traditionnels, exécutif, législatif et judiciaire, le pouvoir médiatique a cru de façon démesurée au point de s'imposer à tous les autres. Et si l'on désigne souvent les médias comme le quatrième pouvoir, c'est une erreur ! Car il est devenu aujourd'hui le premier. C'est lui qui organise le débat public. C'est lui qui fixe la ligne idéologique à suivre. C'est lui qui vilipende les politiques qui s'en écartent et incitent les autres à aller toujours plus loin dans la ligne fixée. Contrairement à une idée reçue, ils ne sont plus au service de la gauche contre la droite, mais ils soumettent l'une comme l'autre à leur volonté, fonctionnant comme les chiens de garde de l'idéologie officielle et inspirant à tous les politiques, quel qu'ils soient, une crainte tellement forte que ceux-ci n'ont plus qu'une priorité : plaire aux journalistes.

De même les magistrats ont pris dans notre pays une place excessive qui les conduit à s'immiscer dans tous les secteurs de la vie nationale pour surveiller, censurer, régenter toujours davantage. Les juges, qui servent globalement la même idéologie politiquement correct que les journalistes, cherchent comme eux à prendre le pas sur les politiques en s'efforçant de les contrôler, de les régenter, voire de les sanctionner. Et dans la hiérarchie des pouvoirs, la justice vient maintenant en seconde position derrière les médias.

D'ailleurs je pose la question : qui un homme politique craint-il le plus ? L'électeur, le juge ou le journaliste ? C'est d'abord le journaliste, puis le juge, l'électeur vient en dernier. Et c'est très malsain pour notre pays car le pouvoir médiatique est un pouvoir d'influence, le pouvoir judiciaire un pouvoir de contrôle. Quant à l'exécutif et au législatif, ils sont des pouvoirs d'action et de décision. Or si l'influence et le contrôle prennent le pas sur l'action et la décision, il ne faut pas s'étonner que la France soit paralysée.

Notre nouveau président doit donc agir là aussi avec énergie et rapidité pour redonner du pouvoir au pouvoir. Dans mon livre, il reprend donc la main face aux médias grâce à deux mesures majeures. Il décide d'abord de doter la chaîne de télévision France 2 d'un statut spécial qui la fait passer sous le contrôle direct du gouvernement. Il estime en effet que, parmi toutes les chaînes de la TNT, il n'est pas anormal que l'une d'entre elles serve de façon privilégiée la communication de l'exécutif et soit considérée en quelque sorte comme la chaîne officielle, comme la voix de la France. À charge pour le législateur de définir la manière dont l'opposition pourra s'y exprimer. Au demeurant, il ne s'agit pas de faire de cette chaîne un instrument militant de basse propagande, mais de traiter l'information selon une approche symétrique de celle qui est actuellement en vogue. Le choix et la mise en scène des sujets ne doivent plus être effectués à travers le prisme du politiquement correct mais en fonction des valeurs et des principes défendus par le nouveau pouvoir.

La seconde décision concerne la création d'une agence nationale de communication. Il s'agit en effet de moderniser la communication gouvernementale pour l'adapter aux médias actuels. La méthode classique consistant à faire connaître ses projets et ses décisions par l'intermédiaire de dossiers de presse, de conférences et d'entretiens pour laisser ensuite les journalistes triturer l'information à leur façon, laisserait en effet le nouveau gouvernement dans une situation de totale infériorité face aux médias. Il faut donc qu'une agence se préoccupe de faire connaître en direct auprès du public les actions du pouvoir et cela de façon offensive par des données, des images, des témoignages, des sondages, des études, des entretiens, des reportages de façon à soutenir l'action du gouvernement par des arguments concrets directement perceptible par le public. Et cela en utilisant France 2 passée sous le contrôle gouvernemental, mais aussi les réseaux sociaux et l'ensemble des nouvelles technologies. Grâce à ces deux mesures, le nouveau pouvoir peut espérer reprendre l'initiative vis-à-vis des médias et rééquilibrer le rapport de force sur le terrain essentiel de la communication.

Face au pouvoir des juges par ailleurs, un grand pas été franchi avec la réforme du Conseil constitutionnel. Mais cela ne suffit pas. Il est en effet essentiel d'abroger les lois qui donnent un pouvoir excessif aux magistrats. Je veux parler des lois qui brident la liberté d'expression et qui permettent à la justice de poursuivre pénalement

ceux qui ne se conforment pas au politiquement correct. Ainsi en est-il des lois Pleven et Gayssot et de leurs avatars qui, sous couvert de lutte contre le racisme, interdisent toutes les opinions visant à la défense de notre identité. Il en va de même des lois édictant des vérités historiques qui ne peuvent être débattues. Se rattachent aussi à cette catégorie de lois coercitives toutes celles qui instaurent une discrimination dite positive conduisant par exemple à propulser certains immigrés dans des écoles ou à des fonctions auxquelles ils n'auraient pu accéder avec les règles imposées aux citoyens ordinaires. Sont abrogées également les dispositions et pratiques introduisant une discrimination dite positive en faveur des femmes. De telles mesures sont en effet humiliantes pour les femmes méritantes qui sont choisies et injustes pour les hommes de talent qui sont écartés.

Pour remettre la Justice à sa place le nouveau pouvoir crée également un Comité gouvernemental de suivi de la jurisprudence qui propose des modifications de la législation pour corriger les décisions jurisprudentielles du Conseil d'État et de la Cour de cassation qui paraîtraient inappropriées au nouveau pouvoir.

Ainsi, au nom de la démocratie et de la liberté, le président nouvellement élu prend-il toute une série de mesures pour rendre du pouvoir au pouvoir et redonner au gouvernement les marges de manœuvre qui lui sont nécessaires pour agir et engager des réformes de fond.

Certains me feront observer que toutes ces réformes ne peuvent que susciter des oppositions massives au moment où le pouvoir, venant de s'installer, est encore fragile. Mon personnage pense le contraire. Et il a raison : sa stratégie est la bonne car l'opposition est doublement prise à revers. Et cela par le recours à ce que j'appellerais les effets de vitesse et de saturation.

Prendre en même temps plusieurs mesures qui heurtent l'adversaire ne peut que le mettre en difficulté car - et c'est particulièrement vrai pour les médias - il ne peut pas répondre simultanément sur chacune d'elles avec une forte intensité. Les journalistes aiment bien se focaliser sur un sujet et matraquer l'opinion sur une idée à la fois. En l'occurrence s'ils choisissent de s'opposer avec force à l'une des initiatives du nouveau gouvernement, ils laissent passer l'ensemble des autres sans les combattre. Et si à l'inverse ils les attaquent toutes ensemble, ils se

dispersent et l'intensité de chacune de leurs ripostes diminue d'autant.

Le nouveau président est également en position de force car il utilise le facteur vitesse et prend toutes ces mesures très vite après les élections. Or l'état de grâce est là qui sert tout pouvoir nouvellement élu. L'opposition est discréditée par sa défaite. Et l'opinion est comme toujours désireuse de laisser le temps à ses nouveaux dirigeants de faire leurs preuves.

Aussi le personnage principal de mon livre a-t-il recours à la procédure des ordonnances. Celle-ci permet en effet de faire beaucoup et d'aller vite. Il faut certes une loi d'habilitation, mais elle est facile à obtenir du parlement quand on dispose d'une majorité et ne donne pas prise à grande polémique de la part de l'opposition puisque le contenu des ordonnances ne figure évidemment pas dans la loi d'habilitation.

Ensuite, cela va très vite car les projets transcrits sous forme d'ordonnance sont immédiatement applicables dès que celles-ci sont adoptées en conseil des ministres. Il faut certes compléter la procédure par un vote de ratification mais celui-ci intervient plus tard et est facile à obtenir là encore avec le soutien de la majorité parlementaire. On évite ainsi les débats interminables qui offrent à l'opposition la possibilité de faire de l'obstruction tant à l'Assemblée que dans la rue.

Encore faut-il savoir ce que l'on veut et ne pas arriver aux responsabilités en se demandant ce qu'on va faire. Comme ça a été le cas pour les derniers présidents. Dans mon roman, le chef de l'Etat est élu sur un programme très précis et très clair qu'il a largement exposé pendant sa campagne électorale. Dès lors on ne peut pas l'accuser de tricher avec la démocratie quand il le met en œuvre immédiatement sans ouvrir de nouveaux débats. Les électeurs ont tranché par leur vote, il est dès lors légitime que leur choix soit immédiatement mis en œuvre.

J'ajoute que les réformes, surtout celles qui peuvent rencontrer de fortes oppositions notamment syndicales, doivent être engagées de façon massive. Les partis du système ont toujours considéré qu'il valait mieux avancer par petits pas, estimant que plus la réforme était modeste plus limitées seraient les contestations. C'est une erreur. Les syndicats mobilisent toujours un maximum de

forces quand elles s'opposent à une réforme. Et le pouvoir n'a généralement que deux possibilités : soit reculer et négocier une dénaturation de son projet soit engager une épreuve de force et imposer la réforme avec l'appui de l'opinion. Mais si la réforme en question n'est qu'une réformette, symbolique, modeste ou limitée, l'épreuve de force n'est plus une option, car « le jeu n'en vaut pas la chandelle ». C'est pourquoi nos dirigeants reculent presque toujours.

En revanche, si les réformes proposées sont massives et si elles permettent un changement radical et bénéfique, l'épreuve de force se justifie alors. Quelques temps de troubles représentent en effet un coût acceptable pour permettre de résoudre définitivement des problèmes jusqu'alors insolubles comme par exemple les 35 heures, la retraite, ou l'immigration.

Dans cet esprit, je vais m'arrêter plus longuement sur deux réformes essentielles pour l'avenir de notre pays et sur la manière dont elles sont menées dans mon livre par le nouveau président : l'Europe et l'immigration.

Et tout d'abord l'immigration car le nouvel exécutif, après les préalables donc je viens de parler, décide de s'attaquer de façon prioritaire à la réforme de la politique migratoire. Je ne chercherai pas à vous convaincre de cette nécessité. Je pense que vous en êtes tous convaincus, je pense d'ailleurs qu'une très large majorité de Français sont maintenant conscients que l'immigration par l'absence d'assimilation et par la montée de l'islam est une source de difficultés majeures. Dès lors une attitude simple devrait s'imposer à tous : arrêter les frais ! Si le seuil de tolérance est atteint comme le disait Mitterrand il y a déjà longtemps, si les problèmes liés à l'immigration s'aggravent, la logique veut que l'on arrête toute nouvelle immigration. Quand on subit une inondation, avant de réparer les dégâts on colmate la brèche, on stoppe la voie d'eau. En matière d'immigration une grande loi est donc présentée par le nouveau pouvoir pour stopper tout nouveau flux migratoire. Elle comporte cinq parties.

La première concerne la lutte contre l'immigration clandestine. Toutes les aides aux sans papiers sont supprimées. L'aide médicale d'État qui assure aux étrangers illégaux une couverture maladie plus avantageuse que celle offerte aux Français est notamment abrogée. La procédure d'expulsion des clandestins est simplifiée. La reconduite à la frontière devient exécutoire après

une simple décision préfectorale constatant l'absence de titre de séjour, le juge judiciaire étant écarté de la procédure et le recours devant le tribunal administratif n'étant pas suspensif. Notons à cet égard que pour constater le caractère illégal de la présence d'un étranger, les préfets sont aussi fiables que les magistrats et beaucoup plus efficaces. Dans le même temps la France dénonce les accords de Schengen et rétablit les contrôles à ses frontières.

La deuxième partie du projet est destinée à tarir l'arrivée d'immigrés légaux. À cette fin les dispositions sont prises pour empêcher le détournement du droit d'asile. Ce dernier est dorénavant réservé à ceux qui sont persécutés dans leur pays d'origine pour leur engagement politique ou religieux. Il est conçu comme une faveur accordée de façon discrétionnaire par le gouvernement. Les délais d'examen des dossiers sont réduits à deux mois et ceux dont la demande est rejetée sont considérés comme clandestins et donc aussitôt expulsés. Le regroupement familial est par ailleurs abrogé il n'y a pas de droit automatique à faire venir en France des familles entières souvent nombreuses dès lors qu'un de ses membres y est présent. S'agissant par ailleurs du droit de séjour des étrangers, le texte prévoit qu'aucun titre ne pourra dépasser cinq ans, qu'aucun ne sera automatiquement renouvelable et que tous pourront être révoqués à tout moment. Ainsi les immigrés chômeurs en fin de droits verront leur permis résiliés. La France affirme en effet clairement son refus d'une immigration de peuplement. Dès lors s'ils sont venus pour travailler, il est normal qu'ils repartent quand ils n'ont plus de travail.

La troisième partie supprime toutes les dispositions du type droit du sol et notamment celles qui octroient automatiquement la nationalité française à tout étranger né sur le territoire français et qui y a résidé au moins cinq ans. Dorénavant la seule procédure d'acquisition de la nationalité française est la naturalisation, laquelle exige une demande explicite du postulant, une enquête sur son degré d'assimilation et un accord discrétionnaire de l'État français.

Une quatrième partie institue le principe de la préférence française et européenne réservant aux citoyens français et ressortissants de l'Union européenne un certain nombre de prestations sociales.

L'objectif affiché est clairement celui d'arrêter toute nouvelle immigration. Mais l'objectif implicite est d'aller au-delà et de faire partir ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas s'assimiler. Et le

projet de loi donne au pouvoir les moyens de pousser au départ ceux qui n'ont pas leur place sur le sol national d'autant que des mesures pour encourager l'assimilation de ceux qui restent sont prévues dans une cinquième partie du texte.

C'est ainsi un projet global et cohérent qui est mis en œuvre par le nouveau président dans les tous les premiers mois de son mandat. Un projet qui suscite bien sûr une très vive polémique de la part de tous les groupes de pressions partisans d'immigrés toujours plus nombreux et toujours mieux dotés.

Et la contre-offensive se déploie aussitôt avec toute la puissance de l'ancien système. Notamment les médias qui ne sont pas passés sous le contrôle du gouvernement sont déchainés. Notons que cette contre-offensive se fait avec la méthode classique du recours à l'émotion. On cherche à apitoyer l'opinion et à présenter l'adversaire comme moralement odieux. Jusqu'à présent la droite classique s'est toujours trouvée neutralisée par ce procédé. Au mieux cherchait-elle à répliquer par quelques arguments de raison. Mais ils étaient aussitôt balayés car l'émotion l'emporte toujours sur la raison. Et de ce point de vue le combat a toujours été inégal.

Dans mon roman, la campagne hostile est donc lancée par l'opposition avec cette méthode compassionnelle et plus précisément par l'emploi massif du procédé dit du cas exemplaire. On prend un cas particulier qui correspond parfaitement à la thèse que l'on veut développer : un immigré victime de l'injustice du pouvoir. On le monte alors en épingle et on l'orchestre par des images ou des vidéos. Le tout pour provoquer l'émotion du téléspectateur et le pousser à la compassion envers les immigrés et à l'indignation à l'égard du gouvernement. Telle a été, poussée à l'extrême, la manipulation médiatique orchestrée l'année dernière autour de la photo du petit garçon mort sur une côte turque. On a sélectionné un cas particulièrement choquant, on l'a sorti de son contexte et, porté par la vague d'émotion que suscite la photo d'un enfant mort, on a matraqué le message choc : « Les européens qui refusent les migrants sont des assassins d'enfants ».

Gageons qu'un projet de loi, comme celui que lance le président de mon livre, susciterait des reportages et des manipulations de ce type. Par exemple, une famille parlant parfaitement le français filmée dans un intérieur soigné dont le père

au chômage expliquerait qu'il va bientôt être expulsé avec tous ses enfants qui seront arrachés à leur école. Ou encore un syrien bien sous tous rapport expliquant qu'il est renvoyé avec sa petite fille sous les bombes qui pleuvent sur son village.

Aussi, pour défendre son projet, le nouveau pouvoir décide-t-il d'utiliser tous les moyens dont il s'est doté – prise de contrôle de France 2, création de l'Agence nationale de communication – et d'utiliser les mêmes méthodes que celles de l'adversaire. Mais si son gouvernement mène une campagne utilisant la technique du cas exemplaire c'est bien sûr pour susciter d'autres émotions : l'indignation, la colère, le sentiment d'injustice. Ainsi l'Agence de communication diffuse-t-elle par exemple un reportage sur une famille immigrée de douze enfants qui vit confortablement des seules allocations qu'elle touche sans qu'aucun de ses membres ne travaille. Ou encore une immigrée clandestine faisant le tour des médecins spécialistes sans rien payer grâce à l'AME. Ou encore des interviews de certains immigrés méprisant la France et montrant combien ils ne voient en elle qu'un système social dont ils entendent profiter au maximum.

Certes de tels reportages suscitent aussitôt l'indignation des tenants de l'ancien système. Leur authenticité est mise en cause et leurs auteurs accusés d'attiser la haine et la xénophobie. Mais dans le contexte de mon livre les lois antiracistes ont été abolies, la liberté d'expression rétablie et pour la première fois le débat sur l'immigration se déroule à armes égales.

Ajoutons que cette stratégie est doublée d'un changement radical du discours à l'égard des immigrés. Aujourd'hui, lorsque les tenants du système parlent des immigrés c'est explicitement ou implicitement pour les présenter comme des malheureux, misérables et opprimés, victimes de l'intolérance des Français. Le discours actuellement tenu par le système est à cet égard totalement schizophrénique. L'immigration pose problème mais le problème ne vient pas des immigrés qui refusent de s'assimiler, il viendrait des français qui refusent de s'adapter aux mœurs et aux coutumes des nouveaux venus. Il va de soi que dans mon livre le nouveau pouvoir tient quant à lui un discours radicalement différent.

Laissez-moi citer certains extraits du passage où le président s'exprime à la télévision en pleine polémique sur le projet de loi et alors que chacun s'attend à de violentes émeutes dans les banlieues.

Le soir venu, le président parla un peu plus de vingt minutes en direct de l'Élysée. ... il déclara qu'il voulait interrompre le processus de désagrégation de la nation française qui risquait d'éclater en communautés ethniques et religieuses antagonistes. Une évolution funeste qui mettrait en cause la paix civile, l'identité nationale et les principes de la République.

— Et je souhaiterais être encore plus clair : il n'est pas possible, comme le voudraient certains, de fabriquer un nouveau pays islamo-africano-hexagonal. Ou nous construisons notre avenir dans la nation française ou nous disparaîtrons dans le chaos, la décadence et la misère. Or, les Français ont fait le choix de la France. C'est ce choix que nous mettons en œuvre et personne ne nous en empêchera.

Il s'adressa ensuite aux immigrés en faisant valoir que la France les avait accueillis avec générosité et bienveillance. Il rappela qu'elle leur avait beaucoup apporté et qu'ils en étaient satisfaits puisqu'ils restaient sur notre sol et cherchaient à devenir français.

Cependant, il précisa aussitôt que, si la nation se disloquait, tout ce à quoi ils étaient attachés pourrait alors disparaître et qu'ils perdraient la paix ainsi que le début de prospérité dont ils jouissaient aujourd'hui.

— Aussi cette loi sert-elle également vos intérêts, déclara-t-il. Pour conserver ce que vous avez, il faut que la France reste ce qu'elle est. Pour cela vous devez respecter l'identité française en vous assimilant à notre peuple. Et surtout vous devez nous aider à stopper toute nouvelle immigration.

Il indiqua également que les gouvernants précédents les avaient trompés en leur laissant croire que tout leur était dû sans qu'ils n'aient rien à apporter de leur côté. Lui, les respectait en leur disant la vérité sans chercher à les flatter.

— Aujourd'hui, pour redresser notre pays, j'ai besoin de votre soutien, continua-t-il. La France vous a aidés, je vous demande maintenant d'aider la France. Fin de citation

Après de nombreuses péripéties, le projet de loi sera adopté, entrera en application et produira ses effets bénéfiques non seulement pour réduire de façon spectaculaire le flux d'immigrés nouveaux mais aussi pour enclencher un processus de départ ou de réémigration.

Un autre enjeu majeur de ce quinquennat est celui de l'Union européenne. Le président estime en effet dans mon livre qu'elle joue

un rôle néfaste pour la France. Et je pense que tout le monde ici en conviendra, l'Europe est en effet une machine bureaucratique qui détruit les nations, ignore leur identité, désarme les États, plonge leur économie sans protection dans le grand bain de la mondialisation sauvage !

Pour autant, le chef de l'État héros de mon ouvrage n'est pas partisan de la sortie pure et simple de l'Union européenne. Il veut en revanche la réformer en profondeur et pour cela faire adopter par les vingt-huit un nouveau traité, un traité de refondation qui se substituerait aux traités actuels. Il estime en effet que revenir à la France seule irait de pair avec une sortie définitive de l'histoire. Il s'agit en effet pour lui du choix entre le déclin ou la renaissance. Les nations comme les civilisations sont, tels les êtres vivants, en expansion ou en régression. Or, si l'on ne choisit pas l'expansion, on se condamne à subir la régression. Dans le monde multipolaire qui est désormais le nôtre, vouloir une France seule revient à choisir le déclin. La voie de l'expansion est celle d'une Europe s'érigeant en grande puissance pour s'imposer face aux autres grands pôles de civilisation qui dominent maintenant le monde contemporain. Et, dit-il *« je préfère que mes enfants et mes petits enfants vivent dans une Union européenne devenue l'une des principales puissances de la planète, défendant notre civilisation, notre identité et nos valeurs, plutôt que dans une nation affaiblie, envahie, soumise et isolée qui ne serait plus que l'ombre d'elle-même. Il vaut mieux une Europe des nations forte et fière qu'une France seule, faible et petite. »* Cela est impossible, lui rétorque-t-on mais le président estime qu'au contraire, il existe une stratégie propre à transformer l'Europe et à en faire cette grande puissance bénéfique dont la France avait besoin.

Et pour cela il entreprend d'abord de préciser les principes sur lesquels il veut refonder l'Union lesquels sont organisés autour de trois priorités :

Que l'Union européenne abandonne toutes ses compétences qui peuvent être exercées avec plus d'efficacité par les États et qu'elle se concentre sur les domaines qui permettent de renforcer la puissance et l'identité de l'Europe.

Que l'Europe s'engage de façon offensive dans la guerre économique en mettant en cause la mondialisation sauvage qui conduit à la désindustrialisation et en faisant de l'euro une monnaie de change et de réserve qui servent les économies européennes comme le dollar sert l'économie américaine.

Que soit créée une Europe des Nations dirigée par les États

qui, au-delà de ses compétences centrales limitées, offrirait aux nations la possibilité de coopération à la carte.

Alors, bien sûr on me répondra que tout cela est impossible. Car même si la France s'engageait en ce sens, elle ne pourrait rien obtenir de tel de ses partenaires. Je pense qu'il n'en est rien. Et dans mon livre, je montre comment une stratégie politique appropriée peut, avec de la volonté et du temps, rendre possible ce qui paraît a priori impossible.

Ainsi sur la question européenne, le président engage-t-il une stratégie en quatre étapes :

D'abord il se fait le porte-parole de ce nouveau projet. Il en parle, ses ministres en parlent, non seulement en France mais dans tous les pays européens. Une action diplomatique et médiatique de grande ampleur est lancée à l'échelle de l'Europe avec comme objectif de faire connaître son projet, de l'expliquer et d'en assurer la promotion. Et là on touche quelque chose d'essentiel parce qu'aujourd'hui rien n'est possible puisque aucun projet alternatif n'est présenté. Tout se passe en effet comme si l'Europe ne pouvait pas être autre chose que ce que les eurocrates en ont fait. Ainsi le président héros de mon livre, rend-il au verbe en politique toute son importance. C'est d'abord par la parole en incarnant son projet qu'il le fait exister, qu'il le fait connaître et qu'il commence à le rendre possible.

Deuxième étape, le président recherche des alliés au sein de l'union européenne. Et il trouve en effet des pays qui partagent la vision de la France d'une autre Europe. Ce sont surtout au départ des petits pays mais au sein de l'Union tous les pays comptent. Fort de ses alliés le président constitue au sein de l'Union un groupe, dit groupe de Schönbrunn, qui commence à changer le rapport de force et à créer une dynamique pour une révision fondamentale des traités. À partir de là le projet du président commence à devenir crédible et à être pris en compte. De grands pays comme la Grande-Bretagne, sans adhérer à la vision française, commencent à y trouver de l'intérêt. Le rapport de force évolue en faveur de notre pays.

Troisième étape le président conteste ouvertement la Commission de Bruxelles. Il instaure unilatéralement des droits de douane pour certains produits chinois ou indiens qui transgressent ouvertement les règles élémentaires en matière sociale ou environnementale. Les compétences et les politiques de l'Union sont

ainsi mises en cause et l'autorité de la Commission bafouée. Il s'ensuit une période de confusion et de trouble au sein des institutions bruxelloises lesquelles commencent à ne plus pouvoir fonctionner normalement.

Quatrième étape : la situation a muri. De très nombreux pays sont comme la France désireux d'une refondation de l'Union. Une Union qui fonctionne de moins en moins bien avec une Commission de plus en plus contestée. Le président décide alors de précipiter les choses et annonce que la France cessera de participer aux instances de l'Union tant qu'un processus de refondation n'aura pas été engagé. Il est imité par les huit pays alliés du groupe de Schönbrunn. L'Union est en pleine crise. La situation est bloquée.

Finalement, mais je ne vais pas vous raconter tout le livre, il obtient gain de cause. Un traité de refondation est signé qui se substitue aux traités anciens et qui donne naissance à une nouvelle Union. Une Union qui va pouvoir ensuite peser à l'échelle internationale notamment dans trois domaines :

D'abord elle va mettre en cause la mondialisation sauvage telle que la pratique l'OMC et jeter les bases d'une régulation des échanges internationaux. L'Europe se protège par des droits de douane, des quotas et des exigences de qualité ce qui ouvre la voie à un processus de réindustrialisation.

Ensuite elle fait de l'euro une monnaie de change et de réserve. Le cours de l'euro baisse, les entreprises européennes vendent et achètent leurs produits non plus en dollar mais en euro. La banque centrale européenne placée sous le contrôle des Etats joue de l'euro pour encourager la croissance et l'emploi.

Au plan militaire les Etats européens sortent de l'OTAN pour créer entre eux une alliance qui, tout en maintenant l'autonomie des armées nationales, créent entre elles une coopération et une synergie qui permet de constituer une véritable puissance militaire européenne.

L'émergence d'une nouvelle Europe préoccupée d'identité d'indépendance et de puissance conduit à changer la donne à l'échelle mondiale. Et de substituer au système actuel caractérisé par la mondialisation sauvage tant économique que migratoire, un système fondé sur la régulation des échanges. Que ce soient les échanges de biens comme des échanges de population. Nous sommes certes très loin aujourd'hui de pouvoir en arriver là. Mais je prétends que ce ne serait pas impossible. A condition bien sûr de

mener une stratégie offensive comme celle que je viens de décrire.

A condition aussi d'être habité par une vision géopolitique réaliste. Telle est en effet l'une des conditions majeures pour qu'un homme d'Etat puisse agir avec efficacité et lucidité. Et tel est le cas du héros de mon ouvrage qui a compris que le monde d'aujourd'hui est un monde multipolaire marqué par le choc des civilisations. Laissez-moi à cet égard vous lire l'un des passages où il en parle clairement à son ministre des affaires étrangères.

— *Ce qui me frappe, observa-t-il à l'intention de Bernard de Balmy, assis à son côté, c'est que nos opposants se réfèrent tous à un monde disparu.*

— *Que voulez-vous dire ?*

— *Nos amis de l'Alliance nationale, ceux qui veulent quitter purement et simplement l'Europe, raisonnent comme si le monde était encore dominé par notre continent et partagé entre ses différentes nations. Ils veulent le retour à une France forte comme elle l'était lorsqu'elle disputait à la Grande-Bretagne la suprématie sur le monde.*

Le président fit une pause puis reprit :

— *Quant aux européistes partisans de l'Europe de Bruxelles, ils en sont encore au schéma du monde bipolaire dominé par les USA et l'URSS.*

— *Mais l'Union soviétique a disparu !*

— *Certes, mais ils en restent à ce modèle et continuent de s'aligner sur les États-Unis tout en cherchant à maintenir la Russie dans la situation de l'ennemi à combattre.*

Balmy sourit :

— *Sous cet angle, ce n'est pas faux.*

— *Quant aux Américains, ils agissent comme si le monde était devenu unipolaire et qu'ils en fussent le centre.*

— *Et tant qu'ils en resteront à ce schéma, répondit le ministre des Affaires étrangères, ils s'opposeront à nous.*

— *Notre vision de l'Europe est la seule qui corresponde au monde d'aujourd'hui, poursuivit le chef de l'État. Une planète multipolaire qui a succédé au monde bipolaire de la guerre froide et qui est marquée par le recul de l'Occident et la montée des autres civilisations. Pour exister dans ce monde-là, il n'est qu'une voie possible, celle que nous proposons, une Europe puissante et indépendante. Fin de citation.*

Alors bien sûr, au cours des cinq années de son mandat le président que je mets en scène est amené à entreprendre de nombreuses autres réformes notamment sur le plan économique. Mais le temps est trop limité pour en parler longuement. Laissez-moi simplement vous dire qu'il entreprend d'alléger de façon massive les charges des entreprises, de réduire les contraintes qui pèsent sur elles, suppression des 35 heures, réforme du contrat de travail, nouveau SMIC. Il engage aussi un assainissement spectaculaire des finances publiques, une réduction des structures de l'État, une diminution du nombre des fonctionnaires, une réforme des collectivités locales avec la suppression des départements. Le budget social est aussi assaini avec une réforme du régime des retraites, un allègement des prestations d'assistance. Il s'attache aussi à faire reculer la délinquance et la criminalité en réformant la justice et la police. Et il mène par ailleurs une action législative et réglementaire titanesque consistant à réécrire pour les réduire et les simplifier tous les codes à commencer par le code du travail, le code des impôts, le code de procédure pénale.

Et il lui faut dans le même temps faire face aux pressions internationales, aux émeutes, aux manifestations, aux grèves et aux attentats.

Mais le président dans mon roman est animé par un engagement secret celui qu'il a pris de mettre en œuvre tout son programme quoi qu'il en coûte sans chercher à se faire réélire ni lui ni ses amis. Car, comme il le dit lui-même. Il n'y a aujourd'hui que deux catégories de dirigeants. Ceux qui sont impopulaires parce qu'ils ne font rien d'efficace et ceux qui sont impopulaires parce qu'ils agissent utilement. Les premiers sont oubliés, les seconds restent dans les mémoires et deviennent peut-être même populaires.

Alors bien sûr cet ouvrage, qui est foncièrement optimiste même s'il s'efforce d'être réaliste, n'est qu'un roman. Mais certains le jugeront néanmoins trop déconnecté des réalités. Je pense qu'il risque malheureusement de l'être en effet, non pas dans le scénario qui est mis en œuvre mais dans le caractère des personnages qui y sont mis en scène. Car un personnage comme le président de mon livre ne me paraît pas exister sur la scène politique actuelle et s'il existe il ne me paraît pas susceptible d'être élu.

Mais je pourrais me tromper car après tout la réalité dépasse souvent la fiction.